

Circonscriptions électorales—Loi

Je voudrais simplement en terminant dire un mot de la circonscription de York-Scarborough au nom de mon éminent collègue qui malheureusement est incapable de participer à ce débat. A notre avis, cette circonscription qui a connu une longue et remarquable carrière connaît depuis de nombreuses années l'honneur peu enviable d'être la circonscription la plus populeuse au Canada. Lors du dernier remaniement, elle était morcelée en quatre circonscriptions distinctes, ce qui montre sa vaste étendue. Les nouvelles circonscriptions de Scarborough-Ouest et de Scarborough-Est étaient créées à cette époque, alors que de plus en plus de gens s'établissaient dans l'agglomération urbaine de Toronto. A ce propos, la requête vise simplement à garder le nom de York-Scarborough et à ne pas le changer pour le nom proposé de Scarborough-Nord.

L'autre point que mon distingué collègue, le député de York-Scarborough, aimerait que je fasse valoir, je le sais, c'est la requête tendant à maintenir la limite ouest de cette circonscription, qui avance dans le bourg de York le long de la promenade Woodbine-Don Valley, une limite toute naturelle, plutôt que de la pousser vers l'ouest comme on le fait maintenant pour la faire coïncider en partie avec le chemin Don Mills.

En terminant, je voudrais témoigner ma sympathie aux députés du nord de l'Ontario à cause des problèmes qu'ils doivent envisager. J'espère qu'on tiendra compte de leurs revendications et que leurs problèmes seront résolus de sorte que nous puissions savoir, en effet, où nous allons avec ce remaniement général des circonscriptions de la province de l'Ontario.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il y a une entente ou un accord, semble-t-il pour ne pas regarder l'horloge en ce moment et permettre au député de Bruce-Grey (M. Douglas) de prendre la parole. Il sera le dernier orateur à parler du rapport de la Commission pour l'Ontario. Nous passerons ensuite à l'examen du rapport de la Commission pour le Québec. Nous laisserons le député de Saint-Jaques (M. Guilbault) ouvrir le débat pour lui permettre de prendre son avion.

M. C. Douglas (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, je suis certain que, comme beaucoup d'autres députés ici présents, vous êtes heureux de voir le député de Bruce-Grey prendre la parole, parce que cela signifie que c'est le dernier orateur de l'Ontario à intervenir.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous auriez dû parler hier soir.

M. Douglas (Bruce-Grey): Je sais que cette opinion a été exprimée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui, avec fidélité a persisté contre vent et marée à demeurer à son siège jusqu'à la fin du débat sur les affaires d'une province qui se trouve assez loin de la sienne.

Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques observations très brèves. Je souscris, en général, aux félicitations que beaucoup de mes collègues de deux côtés de la Chambre ont adressées à la Commission de révision des limites des circonscriptions électorales pour le bon travail qu'elle a fait. Je parle en particulier des députés de l'Ouest de l'Ontario, entre autres du député de Perth-Wilmot (M. Jarvis) et de mon collègue, dont la circonscription est très proche de la mienne, le député de Grey-Simcoe (M. Mitges), qui a présenté des mémoires et fait des interventions devant la Commission au cours des réunions qu'elle a tenues en Ontario. En ce qui nous regarde, nous avons trouvé qu'en général la Commission avait accepté avec beaucoup de compréhension et d'ouverture d'esprit les

mémoires qui lui ont été présentés et les interventions qui ont été faites devant elle.

Je voudrais soulever brièvement une couple de points que d'autres députés ont portés à mon attention. Je m'adresse surtout au député d'Ontario (M. Cafik), qui a signalé le problème qui serait créé si on appelait la circonscription «Durham-Ouest», étant donné qu'il n'y a actuellement aucun Durham dans cette circonscription.

● (1800)

Je parle surtout des commettants qui appartiendront à ma circonscription par suite du remaniement, en particulier des gens de la ville de Durham, en Ontario. Peut-être certains députés, mais pas tous, savent-ils que des problèmes se sont posés au sujet de la ville de Durham située dans ma circonscription et aussi de la municipalité de Durham qui a été créée par suite de la régionalisation du gouvernement. Cela a créé des difficultés pour les résidents de Durham. Je crois que l'addition de la circonscription de Durham-Ouest aggraverait la consternation où se trouve déjà la population. Je conviens avec le député d'Ontario que si la Commission était en mesure de faire ce changement, elle devrait y réfléchir.

Le deuxième point que j'aimerais faire valoir à la Commission concerne le changement du nom de ma circonscription. Je crois que cela créera beaucoup de confusion parmi les résidents de l'endroit, parce que le nouveau nom est identique à celui d'une circonscription provinciale. Je signale que la circonscription de Bruce-Grey comprend des townships du comté de Bruce qui appartenaient à l'ancienne circonscription de Bruce, du temps où ce comté était une circonscription représentée à la Chambre des communes.

Juste avant les élections de 1972, cinq townships de Grey furent ajoutés à la partie est de Bruce. Depuis ce temps, le nom de la circonscription n'est plus Bruce, mais Bruce-Grey. Ce changement a été proposé par moi dans le bill C-228, qui a reçu la sanction royale le 13 mars 1975. Nous avons maintenant le rapport de la Commission qui est déposé à la Chambre des communes et, malheureusement, pour une raison que je n'ai pas pu déterminer, on a inversé le nom et la circonscription est appelée dans le rapport Grey-Bruce, au lieu de Bruce-Grey.

A une époque, la circonscription portait le nom de Bruce. Ce nom est ensuite devenu Bruce-Grey, et il deviendra maintenant Grey-Bruce. Il reste que le nom de Grey-Bruce est presque identique à celui d'une circonscription provinciale. J'aimerais pour cette raison signaler aux commissaires que, d'après moi, le nom de Grey-Bruce prêtera beaucoup à confusion pour les habitants de la région, étant donné surtout qu'il existe déjà à l'heure actuelle une circonscription qui porte presque le même nom dans la région. Je pourrais faire remarquer aux commissaires que 12 townships de Bruce seront compris dans la circonscription en vertu de la nouvelle délimitation tandis que seulement huit townships de Grey le seront.

Il y a un autre point sur lequel j'aimerais insister brièvement. Comme l'ont signalé de nombreux députés au cours du débat à la Chambre, il y a diminution du pouvoir des circonscriptions rurales et de leur représentation à la Chambre des communes. Ce que l'on devrait déplorer plus que tout, c'est la diminution de l'audience des représentants du Canada rural. Cette situation s'est, bien sûr, détériorée au fil des ans, mais il s'agit là d'un fait auquel les commissaires s'attachent, je l'espère, au moment de rédiger leur rapport final pour la Chambre des communes. Le député de Lincoln, (M. Andres), l'a mentionné dernière-